

Présidente : Anne Perrier
Procès-verbal : Véronique Piatti Bretton
Lieu : Association Cerebral Genève

1. ACCUEIL DES PERSONNES PRESENTES

Anne Perrier ouvre la 52^{ème} Assemblée générale ordinaire et remercie Handisport qui présentera ses activités en 2^{ème} partie. Elle rappelle qu'une liste des membres excusés est disponible à l'entrée, où se trouve également le PV de la précédente Assemblée générale. Une verrée conclura la soirée afin de partager un moment récréatif.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 MAI 2009

Le procès-verbal de la 51^{ème} Assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

4. RAPPORT ANNUEL DU COMITE

Rapport de la présidente :

Je me propose de vous présenter quelques lignes de force concernant l'année écoulée et quelques pistes de travail pour l'avenir proche.

Cette année a été très enrichissante pour notre association, car avec un comité prêt à s'investir et à réfléchir sur des questions de fond, nous avons pu faire des pas de géants. En effet, Cerebral Genève a dû faire face à plusieurs problèmes.

Le premier, et pas des moindres : accorder le nombre de prestation de loisirs à savoir principalement les week-ends et séjours de vacances aux moyens financiers que nous recevons pour les organiser. Ces dernières années nous avons, en effet, dépassé largement ce nombre, et il est important de comprendre que c'est vraiment au péril de la pérennité financière de notre association. Nos ressources financières ne sont pas illimitées et en continuant sur l'élan qui était le nôtre l'an passé, nous mettons en péril notre association. Le cadre des contrats de prestations ne nous permet pas d'augmenter à l'infini la quantité de nos week-ends et séjours de vacances.

Nous savons d'ores et déjà que notre subvention fédérale 2011-2014, qui finance toutes les activités de l'association, sera reconduite à l'identique, alors même que nous produisons, depuis notre premier contrat de 1997, toujours plus de prestations que le nombre fixé alors. L'OFAS a pris « courageusement » les devants en l'annonçant à notre association faïtière, il y a quelques semaines. Le contrat de prestations de Cerebral Genève avec le canton est heureusement indépendant de ces décisions fédérales, il est conclu jusqu'en 2011.

Les possibilités de recherche de fonds extérieures existent. Grâce à cette recherche spécifique, menée par notre secrétaire générale, il a été possible d'organiser cette année un séjour au bord de la mer pour un groupe de 6 adultes. Ils sont partis à Ramatuelle et ce fut un grand succès. Il faut être conscient que ces recherches de fonds demandent beaucoup d'énergie et de mobilisation, elles ne peuvent se faire que pour des objectifs bien précis et attractifs pour les donateurs.

Le second problème que nous avons dû « empoigner », concerne la sécurité des participants à nos week-ends et séjours de vacances. Vous tous qui êtes présents ce soir, vous conviendrez que nous ne pouvons pas organiser cette prise en charge à la légère. Nous prenons en charge des personnes dont les atteintes à la santé sont parfois majeures et nous n'avons pas les moyens d'employer du personnel qualifié. Nous ne désirons d'ailleurs pas devenir des annexes des institutions qui disposent, elles, de ce personnel. Les participants apprécient justement que les équipes de moniteurs ne soient composés « ni d'infirmières...ni d'éducs...» comme ils disent !

L'accès à nos prestations doit donc être encadré et si nous voulons faire notre travail sérieusement, nous devons nous conformer à plusieurs règles. Ces règles nous sont d'ailleurs imposées par nos contrats de prestation avec l'OFAS. Les risques que nous prenons sont bien réels, et ils doivent être mesurés. Nous devons les évaluer non seulement pour être certains que nous sommes couverts par nos assurances, mais aussi et surtout pour garantir le bien-être des personnes que nous accueillons et des équipes que nous formons pour les encadrer.

Enfin, nous souhaitons être équitables dans la détermination des priorités d'accueil des personnes qui souhaitent bénéficier de nos prestations. Alors comment être le plus équitable possible tout en tenant compte de tous ces impératifs? Nous avons donc travaillé sur des critères d'évaluation qui nous permettent de mieux définir les besoins d'encadrement des personnes désirant bénéficier de nos prestations impliquant des nuitées et de déterminer si nous sommes, ou non, capables de répondre à ces besoins.

J'aimerais saluer l'excellent travail accompli par les groupes de travail formés par des membres du comité, du secrétariat, des responsables de week-ends et des parents. La grille d'évaluation qui a ainsi été élaborée est simple à remplir et donne un bon résumé des qualités, des compétences, des capacités à exprimer, ou non, le bien-être ou le mal-être. Il comporte un descriptif précis des divers soucis et atteintes à la santé des participants. Donc de leur capacité à participer à nos activités, en sécurité. Que ce soit pour un séjour de vacances ou une saison de week-ends donnés. Ce travail d'évaluation nous a amené à décider que 8 personnes, 4 enfants et 4 adultes, ne pourraient pas participer aux séjours de vacances 2010.

Enfin, avec un autre groupe de travail nous avons réfléchi sur les prestations elles-mêmes, sur les améliorations à apporter, sur les rêves éventuels et les conditions d'accès aux prestations de manière plus générale. Cette réflexion sera poursuivie par le comité.

Notre idéal est d'offrir à tous les membres de notre association des prestations de loisir adaptés. Cerebral va donc prochainement étudier des modèles de prestations différents, par exemple un accueil de jour pour les personnes dont le besoin de surveillance nocturne dépasse les possibilités de notre association.

Nous avons également fait un état de lieux minutieux de nos couvertures d'assurance et rédigé des documents qui nous manquaient, notamment les conditions contractuelles, afin d'être dans les règles.

Voilà donc dans quel état d'esprit, avec quels impératifs et avec quelles valeurs nous avons empoigné cette question. Et je veux citer à nouveau le sens de l'équité qui fait partie des valeurs que nous défendons.

5. PRESENTATION DES COMPTES 2009 ET RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Pascal Rivollet, trésorier, explique que l'association effectue une nouvelle perte structurelle de Fr. 111'934.-, malgré une augmentation des recettes due à l'augmentation du nombre de prestations. Cependant, ce plus grand nombre de prestations a induit une augmentation des frais de séjours et week-ends plus grande que l'augmentation des recettes pour ces activités.

Concernant le bilan, le trésorier relève le faible nombre de débiteurs et la diminution des actifs immobilisés, en raison de l'amortissement du bâtiment. Il montre également que l'Association a toujours affecté les fonds reçus à différentes causes, notamment la construction du bâtiment.

En conclusion Pascal Rivollet estime qu'il s'agit de prendre des mesures pour résorber le déficit structurel. Et malgré les subventions insuffisantes, la situation est satisfaisante, en raison d'une bonne capitalisation de l'Association.

En l'absence de M. Hohberger, réviseur, Pascal Rivollet procède à la lecture du rapport de révision. Le réviseur a effectué tous les contrôles standards et déclare la tenue de la comptabilité de Cerebral Genève conforme à la loi.

En l'absence de questions de la part des personnes présentes, il est procédé au vote et les comptes 2009 sont approuvés à l'unanimité.

6. ELECTION DE L'ORGANE DE REVISION

M. Eric Hohberger ayant révisé nos comptes depuis 2006, nous devons de procéder à l'élection d'un nouvel organe de révision. Nous vous proposons la fiduciaire Brandt SA.

L'assemblée approuve à l'unanimité la fiduciaire Brandt SA comme organe de révision.

7. MODIFICATIONS DES STATUTS DE CEREBRAL GENEVE

Véronique Piatti Bretton, secrétaire générale, présente 3 modifications de statuts qui seront soumises au vote de l'assemblée.

a. la définition d'un membre actif

Version actuelle	Version modifiée
a) Peuvent devenir membres actifs: <ul style="list-style-type: none"> - les parents et les familles d'enfants, d'adolescents et d'adultes vivant avec une infirmité motrice cérébrale, - les adultes vivant avec une infirmité motrice cérébrale, - toute personne étant titulaire d'un mandat de tutelle, de curatelle. 	a) Peuvent devenir membres actifs: <ul style="list-style-type: none"> - les parents et les familles d'enfants et d'adultes vivant avec une infirmité motrice cérébrale (et/ou polyhandicapé), - les adultes vivant avec une infirmité motrice cérébrale ou polyhandicapés, - toute personne étant titulaire d'un mandat de tutelle, de curatelle d'une personne concernée. - toute personne physique intéressée par ce domaine

b. l'admission en qualité de membre de Cerebral Genève

Version actuelle	Version modifiée
Toute personne domiciliée dans le canton de Genève ou en France limitrophe peut devenir membre en faisant une demande d'admission par écrit.	Peut devenir membre de l'Association Cerebral Genève, toute personne qui remplit les conditions d'admission fixées par les présents statuts et qui en fait la demande écrite.

c. la composition du comité

Version actuelle	Version modifiée
Le comité est composé d'au moins cinq membres et comprend : <ul style="list-style-type: none"> a) un président, b) un vice-président, c) un trésorier, d) des membres. Le comité doit être composé en majorité de	Le comité est composé d'au moins cinq membres et comprend : <ul style="list-style-type: none"> e) un président, f) un vice-président, g) un trésorier, h) des membres. Il se compose de représentants issus des membres

membres actifs (parents et personnes handicapées).	actifs, notamment de parents de personnes vivant avec une infirmité motrice cérébrale (enfants ou adultes) ou de personnes handicapées elles-mêmes, majeures et jouissant de leurs droits civiques et civils.
Les membres du comité sont élus pour une durée d'une année.	Les membres du comité sont élus pour une durée d'une année.
Le comité se constitue lui-même. Il nomme en son sein le/la Président(e), le/la Vice-Président(e), le/la trésorier(ère).	Le comité se constitue lui-même. Il nomme en son sein le/la Président(e), le/la Vice-Président(e), le/la trésorier(ère).

Personne ne s'opposant au vote en bloc de ces modifications statutaires, l'assemblée approuve à l'unanimité la modification des statuts de Cerebral Genève.

8. COTISATIONS

Anne Perrier explique que depuis 1994, nos cotisations n'ont pas changé, et qu'en ces temps difficiles, le comité a décidé de proposer à l'assemblée une augmentation des cotisations comme suit :

Cotisation actuelle	Nouvelle cotisation
Cotisation de membre actif : CHF 60.- par année (soixante)	Cotisation de membre actif : CHF 80.- par année (quatre-vingt)
Cotisation de membre ami : CHF 30.- par année (trente)	Cotisation de membre ami : CHF 50.- par année (cinquante)

L'assemblée approuve à l'unanimité ces nouvelles cotisations qui prendront effet en 2011.

Christian Frey se demande si la distinction entre membre passif et membre actif se justifie encore, puisque la modification des statuts votée précédemment permet à des personnes non directement concernées de devenir membre actif.

Véronique Piatti Bretton explique que la distinction se justifie encore du point de vue du montant des cotisations. En effet, certaines personnes amies de Cerebral souhaitent payer une cotisation plus importante à l'Association, ce qui jusqu'alors n'était pas possible, sauf en comptabilisant la différence sous forme de don, ce qui implique des écritures comptables superflues. Par ailleurs, avec la modification des statuts, les membres non parents du comité devront désormais s'acquitter d'une cotisation de membre actif.

9. ELECTION DU COMITE DE L'ASSOCIATION

Se présentent au comité de Cerebral Genève, par ordre alphabétique :

Rita Blève
Sophie Crestin-Billet
Pierre Alain Goetschmann, membre extraordinaire
Francine Lusson
Nicole Renaud Zurbriggen
Pascal Rivollet, trésorier
Michaela Troyanov

Robert Bardou, installé maintenant de manière définitive dans le canton du Valais, démissionne. Anne Perrier a la joie d'annoncer que Sophie Crestin-Billet a accepté de prendre la charge de la présidence.

Elle propose donc à l'assemblée de bien vouloir signifier à cette équipe enthousiaste et à sa nouvelle présidente son approbation par des applaudissements. Le comité est donc élu à l'unanimité, par acclamation de l'assemblée.

Sophie Crestin-Billet, nouvelle présidente de Cerebral, remercie l'assemblée de sa confiance et espère être à la hauteur de la tâche.

Michaela Troyanov, membre du comité, prend alors la parole pour remercier Anne Perrier de son engagement à Cerebral Genève. Présidente depuis 2002, Anne a mené avec humanité et dévouement l'Association. Anne fut une présidente très engagée et efficace, notamment dans la période de collecte de fonds pour le pavillon. Les membres, le personnel et les membres du Comité ont grandement apprécié son énergie, sa clairvoyance, son engagement personnel de tous les instants, sa grande disponibilité et ses grandes qualités humaines. Après avoir assumé de conduire l'Association à travers une phase plus difficile, ces 2 dernières années, Anne laisse désormais à Cerebral une équipe de direction compétente et solide, un nouveau Comité soudé et engagé autour d'une nouvelle présidente motivée. Merci à Anne Perrier pour tout ce qu'elle a donné à Cerebral et au monde du handicap, à Genève et en Suisse !

Remerciements :

Anne Perrier reprend alors la parole pour les remerciements : Je quitte donc le comité de Cerebral après des années riches et contrastées, des années où il a fallu se battre, des années où l'on a pu construire. Je laisse une équipe formidable, aux ressources variées, sans regrets et avec confiance. Je ne disparais pas, et serai toujours à votre disposition en cas de besoin, mais je suis vraiment très heureuse de passer le témoin aujourd'hui. Et je voudrais m'acquitter de quelques remerciements.

Tout d'abord à l'équipe du secrétariat qui travaille sur le terrain avec professionnalisme, et qui offre un accueil formidable à ceux qui passent leur faire un petit coucou. Le secrétariat est heureux d'annoncer l'arrivée d'une petite Lucie chez Caroline Brunel et un futur bébé arrivera chez Isabelle Bennici cet été. Les remplacements seront assurés par Michèle Nicollin qui travaille avec compétence depuis janvier. Michèle a notamment organisé le séjour à Ramatuelle dont je vous ai déjà parlé. Nous avons toujours une aide précieuse apportée par Amina Bouhafsa qui ne pouvait être des nôtres ce soir, nos pensées la rejoignent dans sa terre natale.

A Patricia Fellay notre comptable, un grand merci pour son professionnalisme et sa patience à remettre et remettre ces dernières années, les comptes sur le métier pour répondre aux exigences de nos divers subventionneurs. Et je ne peux oublier de citer Véronique Piatti Bretton qui, avec rigueur et grande humanité, tient les rênes de Cerebral. Merci donc à toutes ces dames, sans qui Cerebral ne pourrait être au service des personnes vivant avec une infirmité motrice cérébrale.

Merci au comité qui cette année n'a pas lésiné sur les nombreuses heures nécessaires pour mener à bien les différents documents, procédures, etc... Nous avons appris à nous connaître et je suis heureuse de vous laisser aux commandes de Cerebral.

Aux moniteurs et aux responsables de nos prestations, sans qui il n'y aurait pas de séjours de vacances ni de week-ends, ni de groupes de discussion, ni de séances de massage. Vous êtes les chevilles ouvrières indispensables. Soyez ici remerciés pour les moments de joie, pour les soucis partagés, pour les moments de vérité, pour vos folles idées aussi !!! Et pour finir sur un souvenir joyeux : Mon cœur de maman s'est arrêté un jour, lors d'un téléphone de ma fille « maman j'ai fait du saut à l'élastique !!! » j'ai vite été rassurée par la photo qui suivait ! Marie n'avait pas sauté d'un pont mais elle était accrochée à un harnais sur une sorte de trampoline ! Mais tout de même, jamais nous n'aurions pu imaginer l'installer à un tel dispositif et pourtant, elle était si contente, si fière. Alors merci aussi pour vos folies... mesurées.

Je remercie aussi nos interlocuteurs des institutions : merci d'avoir été ceux avec lesquels il a été possible de discuter et d'envisager les problèmes avec le bien de la personne handicapée comme seul objectif. Même si cela n'a pas toujours été facile. Ce souci commun nous lie, et nous comptons aussi sur vous, pour augmenter le nombre de nos membres et pour faire connaître notre association. Car nous pouvons ensemble œuvrer pour le bien et la défense des droits de la personne handicapée.

A nos interlocuteurs institutionnels et étatiques qui nous ont écouté et associé aux grands projets de loi, de règlements, de changements divers, et aux progrès qu'il a été possible de faire grâce à ces collaborations. Le groupe facturation en est un exemple : fondé avec Insieme il y a 5 ans, il a travaillé notamment sur les directives de facturation des établissements pour personnes handicapées. Avec les succès que l'on connaît.

Les temps sont difficiles pour tous, nous voulons affirmer que la défense des droits et l'écoute des personnes vivant avec des limites de capacité, mesure la capacité d'une société à être ouverte et attentive aux plus faibles. Merci encore à nos associations sœurs avec lesquelles nous pouvons mener des actions conjointes, Insieme, Fegaph, et Pro Infirmis. Les rapprochements initiés ces dernières années sont tout au bénéfice des personnes handicapées. Ensemble nous sommes plus forts.

Je dois aussi une mention particulière au service de relève, fondé avec Pro infirmis et Insieme. Ce service a un bilan extrêmement positif, et rend un service précieux aux familles.

A nos donateurs fidèles, à tous ceux dont vous trouvez le nom dans notre rapport, et particulièrement pour cette année, merci à Cap Estate pour le séjour à Ramatuelle, et à l'atelier Jeca qui a permis aux groupes de week-end de faire un tour en avion. Nous voudrions aussi saluer l'aéroclub de Genève, qui a répondu formidablement à cette demande « extra-ordinaire ». Merci donc pour ces soutiens très concrets, qui nous sont précieux.

Et enfin, merci à toutes les personnes rencontrées durant toutes ces années, aux personnes qui vivent avec des limites de capacité que j'ai particulièrement eu le privilège de découvrir, aux parents avec qui nous partageons une douleur commune qui peut être source de joie et de vie, ainsi qu'aux professionnels concernés. A vous tous, membres de Cerebral, un très sincère merci.

Anne Perrier remercie alors individuellement toutes les personnes présentes dans la salle.

8. DIVERS, COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Anne Perrier passe la parole à M. Christian Frey, directeur de la Fondation Clair Bois.

Christian Frey remercie Cerebral Genève pour la mise à disposition de ses locaux pour le centre de jour de Clair Bois Minoteries. Cependant, le centre de jour déménagera définitivement à fin juin, pour se rapprocher de son centre de référence, à savoir le foyer des Minoteries. En effet, la Fondation loue désormais à la ville de Genève une surface de 300m² à l'angle de la rue de la Maladière et de la rue de Carouge. Le centre de jour sera donc à proximité du foyer des Minoteries, permettant ainsi le regroupement des activités et facilitant la coordination interne.

Aucune autre personne n'ayant de questions, Anne Perrier déclare alors terminée la partie statutaire de la 52^{ème} Assemblée générale ordinaire, non sans inviter les personnes présentes à une petite verrée.

